



Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Organisation d'un séjour à la montagne de 5 jours à Métabief destiné aux adolescents N°16/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Le secteur jeunes propose l'organisation d'un séjour de 5 jours à la montagne à destination des jeunes de 11 à 18 ans (limité à 16 places). Le séjour se déroulera au coeur des montagnes du Jura dans la station de Métabief, du 19 au 23 février 2024. Au programme : ski alpin, biathlon, raquettes, ski joëring (activité qui allie plaisir de la glisse et celui du contact avec le cheval ou le poney, permettant au binôme d'être tantôt skieur et tantôt cavalier).

Le séjour comprend :

- La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner). La cuisine est réalisée sur place (produits de saison, plats régionaux),
- L'hébergement (chambres de 2 à 6 lits),
- Le matériel, les forfaits et l'encadrement des activités par des moniteurs diplômés brevet d'Etat,
- La mise à disposition des salles d'activités et du matériel hi-fi.

La part par jeunes à la charge de la CCVA s'élèvera à 64,00€ (15% du prix du séjour) représentant une charge globale de 1 024,00€.

Entendu le rapport,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le séjour organisé par le secteur jeunes à Métabief pour une durée de 5 jours (du 19 au 23 février 2024) et destiné à 16 jeunes âgés de 11 à 18 ans,

Considérant le prix du séjour estimé à 6 784,00€,

Considérant que la Communauté de communes prend à sa charge 15% du prix du séjour, soit 64,00€ par jeunes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant facturé aux familles pour le séjour à la montagne comme suit :

Service	Date du séjour	Lieu	Activités	Montant du séjour par jeunes
Jeunesse	Du lundi 19 au vendredi 23 février	Métabief (25-Doubs)	- Ski alpin - Biathlon - Raquettes - Ski joëring	360,00€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Jean-Claude Pichon
Secrétaire de séance

